

Adhésion individuelle

Depuis plusieurs années, les cotisations permettent à l'association de participer à la restauration des monuments anciens du grand ou du petit patrimoine et des objets d'art. Elles sont vraiment indispensables à l'activité que nous poursuivons depuis plus de soixante ans. Elles sont aussi pour nous la manifestation de votre soutien.

L'adhésion à la Société de Sauvegarde vaut pour l'année civile en cours. Elle peut être individuelle ou associative, étant entendu que chacune de ces deux possibilités correspond à des objectifs et des avantages différents.

Reconnue d'utilité publique, la Société de Sauvegarde est également habilitée à recevoir tout don, ce qui permet au donateur la réduction d'impôt autorisée par la législation.

• Membre actif :

1 personne : 25 €

Couple : 35 €

• Membre bienfaiteur : 50 € et plus

Pour adhérer, vous pouvez imprimer le formulaire suivant et l'envoyer avec votre chèque à l'ordre de : **Société de sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme**, à la secrétaire :

Roseline de BRETTEVILLE

38, route de Villeneuve 07250 ROMPON

Pensez à joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse si vous désirez un reçu fiscal.

Nom : **Prénom (s)**

Adresse :

Code postal **Ville** :

Téléphone : **email**

:

Reçu fiscal souhaité (encercler la mention désirée) : oui non

J'adhère à la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme pour l'année civile

Date **Signature:**